

Motions

LE PARLEMENT DU CANADA

LE DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, puis-je présenter, du consentement unanime, deux autres propositions? Les leaders de l'opposition ont été consultés. La première motion concerne la visite officielle au Canada de Son Excellence Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations Unies. J'ai l'impression, monsieur le Président, que si vous demandiez à la Chambre de se prononcer, elle donnerait son consentement unanime en vue d'adopter la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque la Chambre s'ajournera le 6 mars 1985, elle demeure ajournée jusqu'à onze heures le 8 mars 1985; . . .

Que le discours que le secrétaire général des Nations Unies doit prononcer à la Chambre le 7 mars 1985 devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et

Que les délibérations susmentionnées soient mises à la disposition des médias pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre demande à présenter cette motion du consentement unanime.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je suis certes disposé à donner mon consentement. Toutefois, je tiens à signaler à mon collègue que nous pourrions envisager une autre façon d'entendre les allocutions de nos distingués visiteurs. Lorsqu'il y a une séance spéciale comme celle qu'on nous propose, la période des questions et les travaux de la Chambre sont supprimés. Mon collègue et les autres députés auraient intérêt à étudier ce qui se passe à Westminster en pareille occasion: on invite les distingués visiteurs à s'adresser aux parlementaires du Royaume-Uni dans une salle réservée à cette fin, de manière à ne pas interrompre les travaux courants. Je souhaite qu'on envisage cette solution.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous consentirions également à ce que la motion soit modifiée. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que je m'inquiète depuis quelque temps de la pratique selon laquelle on tend à inviter les chefs d'État à s'adresser aux deux chambres réunies, ce qui dérange notamment les travaux de la Chambre.

Le comité de la procédure serait peut-être l'endroit tout indiqué où s'adresser pour solliciter des conseils afin de permettre à d'importants chefs d'État étrangers de s'adresser aux Canadiens et à leur Parlement, tout en nous évitant de nous trouver dans l'embarras si l'on devait refuser à un chef d'État qui n'a pas la faveur du gouvernement en place l'occasion de s'adresser au Parlement canadien alors qu'on aurait peut-être permis à ses prédécesseurs de le faire.

Par conséquent, nous allons donner avec plaisir notre consentement. Il nous tarde d'entendre l'allocution du secrétaire général des Nations Unies, mais nous prions le gouvernement de bien vouloir songer à renvoyer la question au comité en vue de trouver une autre façon de procéder.

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 45 et 50

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationales:
Affaires extérieures, crédits 1, 5, 40, 45, L50, L55, L60, L65, 70 et 75
Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:
Affaires extérieures, crédits 10, 30, 35
Finance, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 30 et 35
Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15
Conseil privé, crédit 20

Au comité permanent des pêches et des forêts:
Agriculture, crédits 35, 40 and 45
Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30
Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:
Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 10, 15 et 20
Affaires extérieures, crédit L15
Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:
Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, L55, L60 et L65

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:
Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45
Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:
Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30
Travail, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25 et 30

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés:
Parlement, crédit 5

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:
Finances, crédit 25
Gouverneur général, crédit 1
Revenu national, crédit 20
Parlement, crédits 1 et 10
Conseil privé, crédits 1, 5 et 25
Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35
Secrétariat d'État, crédit 35
Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, 10 et 15
Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:
Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70
Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80 et L85

Au comité permanent sur les pipe-lines du Nord:
Transports, crédit 115

Au comité permanent des privilèges et élections:
Conseil privé, crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:
Expansion industrielle régionale, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au comité permanent des transports:
Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105 et 110

Au comité permanent des affaires des anciens combattants:
Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 et

Que le crédit 15 du Conseil privé soit déferé au comité mixte permanent sur la politique et les programmes de langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

(La motion est adoptée.)